

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1136
22 mai 2009

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CENT TRENTE-SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 22 mai 2009, à 10 h 15

Président: M. Idriss JAZAÏRY (Algérie)

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1136^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Mardi dernier, nous avons fait salle comble pour la reprise de nos travaux après la pause et je tiens à remercier tous les États membres qui étaient représentés au plus haut niveau par des ambassadeurs lors de cette séance mémorable, au cours de laquelle ont pris la parole le Secrétaire général de l'ONU, la Ministre des affaires étrangères de la Suisse – venue pour la première fois à la Conférence pour exprimer son appui et l'appui de son pays à nos travaux – et le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie. Je voudrais suggérer, si vous êtes d'accord, d'adresser à ces trois hautes personnalités une lettre de remerciements pour leur contribution mobilisatrice à nos travaux.

Nous passons maintenant à une nouvelle phase de notre processus de consultation, avec la présentation, au nom des six Présidents, du document CD/1863. Nous tiendrons des réunions avec les groupes régionaux pour tenter de savoir quelles sont leurs réponses à ce projet de proposition. Nous avons déjà commencé cet exercice en rencontrant le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et le Groupe des 21. Nous rencontrerons le Groupe des États d'Europe orientale le lundi et la Chine le mercredi. Nous pensons que cette succession de réunions informelles avec les groupes régionaux et de séances officielles de la Conférence est utile pour pouvoir prendre en considération lors des réunions informelles les positions exprimées durant les séances officielles et avancer ainsi progressivement vers un consensus.

Il est clair à ce stade qu'il est encore trop tôt et que nous n'avons pas de consensus. Nous n'escomptons d'ailleurs pas, à la première séance suivant la présentation d'un document tel que le CD/1863, qu'un quelconque groupe régional annonce un consensus. Cependant, il serait intéressant que les États qui le souhaitent nous envoient un signal ou une suggestion. Ils peuvent bien évidemment le faire mardi ou jeudi prochain ou à tout moment par la suite. Je ne prévois pas de fixer une date limite pour cet exercice. Vous savez que nous sommes engagés dans cet exercice depuis douze ans. J'espère qu'il ne faudra pas encore douze ans pour le terminer! Les six Présidents de la session forment une équipe et je ne suis donc que l'un des acteurs; le processus se poursuivra avec mes successeurs.

Après ces observations, je voudrais maintenant donner la parole aux orateurs inscrits sur la liste. Le premier est le distingué Ambassadeur du Brésil.

M. MACEDO SOARES (Brésil) (parle en anglais): Monsieur le Président, ma délégation tient à vous remercier pour vos efforts qui ont conduit à la présentation du document CD/1863, contenant un projet de programme de travail pour la Conférence du désarmement. Le Brésil appuie l'adoption du programme que vous proposez dans ce document.

Notre position ne nécessite pas de nombreuses explications. Votre proposition, tant par l'esprit que par plusieurs aspects de sa forme, va dans le sens du long débat tenu dans cette instance. Elle fait écho par exemple à la proposition formulée ici il y a 10 ans par celui qui était alors le Représentant permanent du Brésil et qui est actuellement le Ministre brésilien des relations extérieures, M. Celso Amorim. Cette proposition a été presque adoptée, mais le consensus nécessaire ne s'est pas dégagé à l'époque. D'autres propositions ont été formulées les années suivantes, mais n'ont pas non plus été adoptées par la Conférence, à cause non pas de leur

(M. Macedo Soares, Brésil)

contenu mais des conditions politiques qui prévalaient, au centre desquelles figuraient toujours des questions relatives à la sécurité internationale.

Nous avons le sentiment qu'un changement est peut-être en train de se produire et que «ces ondes» sont recueillies par un capteur tel que la Conférence du désarmement. En outre, votre proposition n'a été officialisée qu'à l'issue de consultations difficiles et les cinq autres Présidents de cette année ont joué un rôle important à cet égard.

Pour qu'un consensus se dégage, il n'est pas nécessaire qu'une proposition corresponde strictement à la position de chaque État membre. Vous savez que les ambitions du Brésil vont au-delà des limites que nous avons acceptées de manière réaliste et pragmatique. Votre proposition reste à l'intérieur de ces limites. Ma délégation, par exemple, tient à faire savoir qu'elle considère que les conditions sont maintenant réunies pour négocier sur la question de l'octroi de garanties négatives de sécurité au moyen d'un instrument juridiquement contraignant. Elle est favorable à la négociation d'un traité visant à interdire le déploiement d'armes dans l'espace. Il est vrai que votre proposition ne répond pas à ces attentes. Cependant, elle ne va pas non plus à leur encontre. Assurément, ma délégation poursuivra ces objectifs dans le cadre des organes subsidiaires pertinents.

Il est de la plus haute importance que la Conférence du désarmement reprenne activement son rôle de négociation, essentiellement pour une raison universelle et intemporelle: le caractère indispensable de la paix et de la sécurité. Le climat politique actuel n'est pas dénué de menaces et est affecté par de nombreuses perturbations, mais il est positif et propice au progrès et à la compréhension. Si la Conférence du désarmement ne tient pas compte de l'évolution des menaces, cela portera atteinte aux perspectives d'établissement d'un monde meilleur.

À sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a établi un mécanisme spécifique. Il n'y en a pas d'autres disponibles. Les questions qui relèvent de la Conférence du désarmement couvrent un large champ et ne peuvent pas être examinées de manière volontaire par un groupe d'États animés du même esprit ou selon une autre voie. C'est pourquoi nous devrions examiner très sérieusement et de manière très positive le document CD/1863 et l'adopter rapidement.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur de la République tchèque, intervenant au nom de l'Union européenne.

M. HUSÁK (République tchèque) (parle en anglais): Monsieur le Président, l'Union européenne vous remercie, vous et les cinq autres membres de l'équipe des Présidents de 2009, pour le document CD/1863, intitulé «Projet de décision sur l'établissement d'un programme de travail pour la session de 2009». Nous nous félicitons des consultations actuellement tenues par l'équipe des six Présidents avec toutes les délégations. Nous accueillons avec une très vive satisfaction l'important message que le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a prononcé à l'ouverture de la deuxième partie de la session de 2009 et l'évaluation qu'il a faite du document dont nous sommes saisis. Son message nous rappelle clairement à tous que c'est maintenant qu'il faut agir.

(M. Husák, République tchèque)

L'Union européenne espère que tous les membres de la Conférence répondront positivement à votre proposition. Vous pouvez compter sur notre appui dans le cadre de vos efforts. Nous invitons instamment tous les membres de la Conférence à saisir l'occasion pour permettre à la Conférence de reprendre ses travaux de fond.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le distingué Ambassadeur de la République tchèque, intervenant au nom de l'Union européenne. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Tunisie.

M. BEL KEFI (Tunisie): Monsieur le Président, ma délégation tient à vous dire toute son appréciation pour les efforts que vous avez consentis pour faire avancer les travaux de la Conférence et qui nous ont menés à l'élaboration du document CD/1863, projet de décision sur l'établissement d'un programme de travail de la Conférence. Votre expérience et votre engagement ainsi que vos consultations ont constitué un élément constructif important pour assurer l'équilibre d'un document porteur d'optimisme pour l'évolution de la Conférence.

Compte tenu de la dynamique favorable que nous enregistrons ces dernières années et qu'a relevée le Secrétaire général de l'ONU, mon pays appuie sans réserves le document CD/1863 et formule le souhait qu'un consensus se dégagera pour son adoption.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant de la Tunisie pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur d'Indonésie.

M. DJANI (Indonésie) (parle en anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre rôle actif et la détermination dont vous faites preuve pour que la Conférence progresse dans son programme de travail. Le rôle que vous-même et les cinq autres Présidents de 2009 ont joué nous a conduit à cette étape décisive. Nous jugeons aussi très encourageants les mots prononcés par les Ministres et le Secrétaire général de l'ONU le 19 mai 2009. Leurs mots de sagesse ont renforcé notre conviction que le moment est venu pour nous d'intensifier nos efforts collectifs pour engager des travaux de fond après plus d'une décennie dans l'impasse.

La semaine dernière à New York, la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2010 s'est achevée dans un climat positif et a assurément envoyé des signaux positifs montrant que des résultats concrets peuvent être obtenus dans le cadre de nos efforts de désarmement à l'échelle mondiale. Nous devrions préserver ces conditions propices dont on peut s'attendre à ce qu'elles se traduisent par un nouvel élan positif pour les travaux de la Conférence du désarmement.

Les efforts de non-prolifération ont de fait permis dans une certaine mesure de contenir la prolifération des armes de destruction massive. Cependant, ce succès n'a pas eu d'équivalent dans le domaine du désarmement nucléaire. Il est important que les efforts visant la non-prolifération soient accompagnés d'efforts simultanés en matière de désarmement, faute de quoi ces efforts seront voués à l'échec puisqu'il y aura toujours un risque de prolifération tant que ces armes continueront d'exister.

(M. Djani, Indonésie)

Dans ce contexte, il convient de prendre note du rapport établi en 1995 par la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires, dans lequel il est indiqué que «le fait qu'un État dispose d'armes nucléaires incite constamment les autres États à s'en procurer à leur tour». Assurément, le fait de détenir des armes nucléaires au nom de la sécurité d'un pays sape la sécurité des autres.

Comme nous avons déjà renoncé à l'option nucléaire, il est raisonnable et justifié pour nous d'attendre de ceux qui possèdent ces armes qu'ils s'acquittent de leurs obligations en prenant des mesures concrètes pour les éliminer d'une manière qui soit vérifiable à l'échelle internationale. Plus longtemps nous garderons ces armes, plus longtemps nous resterons exposés à leur utilisation ou à la menace de leur utilisation éventuelle et plus nous courrons de risques pour diverses raisons, dont des emplois accidentels et des actes terroristes.

C'est dans ce contexte que ma délégation appuie l'initiative prise par le Président de proposer le projet de décision sur l'établissement d'un programme de travail. Nous prenons acte du rôle qu'il a joué en facilitant et en conduisant ces consultations à large participation afin de parvenir à un accord sur un programme de travail. Nous savons que ce projet est fondé sur un certain nombre de propositions, déclarations et contributions antérieures faites par diverses parties après des consultations intensives. Ma délégation considère donc la proposition comme une bonne solution de compromis, qui pourra constituer un point de départ pour nos travaux dans un très proche avenir. Nous appuyons cette proposition qui prévoit le lancement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires sur la base du document CD/1299 du 24 mars 1995 et du mandat qui y est énoncé.

Comme le désarmement nucléaire arrive au premier rang des priorités dans notre ordre du jour, le futur traité devra être un instrument qui conduira en définitive au désarmement nucléaire. Dans le même ordre d'idées, comme indiqué dans le Document final de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, tenue à La Havane en avril 2009, les membres de la Conférence du désarmement ont été encouragés à répondre positivement à la proposition faite par le Président algérien de la Conférence.

Nous appelons donc les membres de la Conférence du désarmement à appuyer la proposition et le programme de travail afin que nous puissions prendre certaines mesures collectives en vue de la réalisation de notre objectif ultime: débarrasser le monde des armes nucléaires.

Conformément au principe de programme de travail équilibré et complet, l'Indonésie considère que d'autres points de l'ordre du jour sont également importants. Par conséquent, les négociations sur un point ne devraient pas exclure la possibilité d'obtenir des résultats concrets dans le cadre de l'examen d'autres points.

Pour conclure, il est temps pour nous de sortir de la frustration et de l'impasse pour arriver à un accord et aller de l'avant. L'Indonésie est prête à coopérer étroitement avec les autres États membres pour avancer vers un consensus. Ma délégation est très attachée à cet objectif et appuiera les efforts que vous ferez pour l'atteindre.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le distingué Ambassadeur d'Indonésie pour sa contribution. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de Pologne.

M. RAPACKI (Pologne) (parle en anglais): La Pologne s'associe pleinement à la déclaration que le représentant de la République tchèque a faite au nom de l'Union européenne. Je voudrais juste ajouter quelques remarques en ma qualité de représentant de mon pays.

La Pologne, de concert avec les cinq autres Présidents de 2006, a participé aux efforts visant à relancer les travaux de la Conférence, ce qui s'est traduit par la création de l'équipe des six Présidents. Nous notons avec satisfaction que cette forme exceptionnelle de coopération a été reprise année après année. Ce mécanisme s'est avéré efficace pour créer un climat de confiance entre les membres de la Conférence, donner la possibilité de procéder à des échanges de vues sur des questions de fond et assurer une continuité.

La Pologne a constamment appuyé les efforts faits par tous les Présidents ainsi que toutes les propositions visant à lancer des débats de fond à la Conférence. Nous pensons que, en dépit d'une période de plus de dix ans, qualifiée à une occasion d'«hibernation», la Conférence est l'unique instance de négociation dans le domaine du désarmement et a donc toujours un rôle à jouer.

Compte tenu de l'attachement de la Pologne à la Conférence, ma délégation est fermement engagée et assume des responsabilités pour le succès du processus que vous-même, Monsieur le Président, ainsi que les cinq autres Présidents de 2009, avez lancé. La Pologne accueille donc avec satisfaction le projet de décision sur un programme de travail publié sous la cote CD/1863. Nous sommes fermement convaincus que ce document est le résultat d'une étude approfondie et constitue un compromis équilibré. Lorsqu'elle aura été adoptée, elle nous permettra de reprendre des négociations et des discussions de fond au sein de la Conférence sans préjudice de toute position, proposition ou priorité passée, présente ou future de l'une quelconque des délégations, et de tout engagement pris dans une autre instance multilatérale s'occupant du désarmement, quelle qu'elle soit.

J'espère que tous les membres de la Conférence feront preuve de souplesse et répondront positivement à la proposition. Il est réellement grand temps de prendre cette mesure importante.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le distingué Ambassadeur de Pologne pour sa contribution. Je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur du Pakistan.

M. AKRAM (Pakistan) (parle en anglais): Monsieur le Président, ma délégation se félicite des efforts que vous-même, ainsi que les cinq autres Présidents de 2009, avez faits pour élaborer le document CD/1863. Ce texte est bien équilibré et ma délégation peut appuyer le lancement de travaux sur cette base. Je tenais à profiter de l'occasion pour le dire officiellement à cette séance de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le distingué Ambassadeur du Pakistan pour sa contribution. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Afrique du Sud.

M. KELLERMAN (Afrique du Sud) (parle en anglais): Monsieur le Président, permettez-moi, comme la plupart des délégations qui ont parlé avant moi, de vous remercier, vous et les cinq autres Présidents de 2009, pour l'initiative que vous avez prise de présenter officiellement le document CD/1863, qui contient un projet de décision sur l'établissement d'un programme de travail pour le reste de la session de 2009. Selon ma délégation, la présentation de ce document est tout simplement la suite logique du document présidentiel non officiel que vous avez fait distribuer aux membres de la Conférence le 26 mars de cette année.

Selon ma délégation, le projet de décision vise à mettre l'accent sur ce que l'on appelle les quatre questions fondamentales sur lesquelles la Conférence s'est engagée depuis longtemps dans le cadre des efforts qu'elle a faits pendant un certain nombre d'années pour parvenir à ce programme de travail si difficile à établir. Ma délégation le considère donc comme un compromis qui reflète aussi les efforts faits précédemment pour réduire les divergences sur un programme de travail. À cet égard, il serait probablement juste de dire que certaines délégations, dont la mienne, auraient pu souhaiter, idéalement, que la proposition soit renforcée à certains égards.

Ceci étant dit, ma délégation pense néanmoins que le projet de décision publié sous la cote CD/1863 représente un compromis délicat qui mérite l'appui de tous les membres de cette instance. C'est une proposition réaliste pour l'adoption d'un programme de travail et ma délégation appelle tous les membres à faire preuve de souplesse ainsi que de la volonté nécessaire pour que cette instance, l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, réponde aux attentes placées en elle.

Comme nous le savons tous, le principal rôle de la Conférence du désarmement est de conduire des négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement. La Conférence a donc une responsabilité particulière à assumer pour trouver un moyen de sortir de l'impasse actuelle et d'amener la communauté internationale à relever les défis dans les domaines de la non-prolifération, du désarmement et du contrôle des armements dans le monde d'aujourd'hui. Nous ne pouvons pas – nous ne devons pas – accepter que cette importante instance demeure inactive plus longtemps. Il est temps d'agir avec détermination: pas seulement dans l'intérêt de la communauté internationale, mais aussi pour éviter la disparition de la Conférence. Selon ma délégation, c'est maintenant qu'il faut agir. Nous devons tous relever les défis et permettre à la Conférence d'être ce qu'elle devrait être, l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

Ma délégation sait très bien que les États membres de la Conférence ont souvent des priorités et des préoccupations nationales différentes. Cependant, comme la délégation sud-africaine l'a fait observer par le passé dans cette même salle, des priorités différentes ne sont pas nécessairement incompatibles les unes avec les autres. Nous sommes convaincus que, si les membres de la Conférence faisaient preuve d'une certaine souplesse et d'un sens du compromis, nous devrions pouvoir tous travailler les uns avec les autres et non les uns contre les autres. Dans cet esprit, ma délégation est prête à se joindre à un consensus sur le document CD/1863, qui représente selon nous ce qui est possible et réalisable dans les circonstances actuelles.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant de l'Afrique du Sud pour sa contribution. Je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur du Sénégal.

M. MBAYE (Sénégal): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement, vous et vos collègues de l'équipe des six Présidents de cette année, pour l'engagement sans faille dont vous faites montre pour vous acquitter des responsabilités qui vous échoient à un moment aussi crucial de l'histoire de la Conférence du désarmement. Je salue en particulier l'esprit de dialogue et le sens du compromis qui vous ont conduit à prendre des initiatives courageuses et pertinentes pour que la Conférence puisse progresser.

Monsieur le Président, lors de la séance inaugurale de la deuxième partie de la session de 2009, tenue le 20 mai dernier, vous nous avez soumis au nom de l'équipe des six Présidents une proposition de programme de travail pour 2009 publiée sous la cote CD/1863.

Ma délégation estime que cette proposition est un document de travail équilibré et réaliste. En effet, elle nous semble contenir les éléments nécessaires pour entamer un travail de fond sur les quatre points essentiels de notre ordre du jour tout en poursuivant des discussions sérieuses sur les autres points sans préjudice des positions passées, présentes et futures d'une quelconque délégation.

Sur la question des matières fissiles, nous nous félicitons de ce que le mandat de négociation proposé prévoit l'adoption d'un instrument non discriminatoire multilatéral et effectivement vérifiable sur le plan international sur la base du document CD/1299 de 1995.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire qui reste pour mon pays une question de première importance, nous apprécions positivement le fait que les travaux suggérés dans le cadre du CD/1863 sont de nature à permettre effectivement d'échanger des points de vue sur des mesures pratiques concernant des efforts progressifs et pratiques de réduction des armes nucléaires – l'objectif ultime étant leur élimination complète – y compris sur des approches qui permettront d'engager à cette fin un éventuel travail à caractère multilatéral. Par ailleurs, nous considérons comme éminemment positif le fait que le champ de compétence des groupes de travail dont l'établissement est proposé permette de traiter des garanties négatives de sécurité et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, de manière substantielle et sans limitation.

En effet, ces questions demeurent hautement importantes à nos yeux. Sur les garanties négatives de sécurité, nous nous félicitons de ce que la négociation d'un instrument juridiquement contraignant soit envisagée dans le cadre des activités du groupe de travail proposé.

Depuis un certain temps plusieurs voix, aussi bien au sein de la Conférence du désarmement qu'en dehors de celle-ci, se sont élevées pour appeler à une reprise sans délai de ses travaux de fond. Aux yeux de ma délégation, cette évolution positive est due en grande partie à une prise de conscience de la nécessité de trouver des réponses idoines aux défis nouveaux qui sont apparus avec le XXI^e siècle.

Nous pensons notamment à la conscience du danger que fait peser sur l'humanité l'existence des instruments nucléaires et à la nécessité d'œuvrer pour promouvoir la sécurité humaine par un désarmement nucléaire général et complet. Nous estimons que notre instance doit saisir l'occasion historique qu'offre ce contexte favorable pour sortir de l'impasse dans

(M. MBaye, Sénégal)

laquelle elle se trouve depuis fort longtemps et commencer enfin de véritables négociations de fond pour être fidèle à sa vocation et à sa raison d'être.

Voilà pourquoi la délégation sénégalaise souhaite vivement qu'il soit possible de transformer le projet de décision CD/1863 en un programme de travail. Pour qu'il en soit ainsi, nous encourageons la présidence à poursuivre ses consultations de la façon la plus large possible et même à les intensifier afin d'obtenir de tous ses membres qu'ils l'acceptent à tout le moins comme une bonne base de travail pouvant être rapidement adoptée par la Conférence de façon consensuelle.

Ma délégation est très bien disposée à cet égard. Le document susmentionné lui convient.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le distingué Ambassadeur du Sénégal pour sa contribution. Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Pérou.

M. SCHIALER (Pérou) (parle en espagnol): Merci, Monsieur le Président. Ma délégation souhaite tout d'abord vous remercier, vous et les autres Présidents de 2009, pour les importants efforts concertés que vous avez faits, efforts officiels qui ont débouché sur le document CD/1863 dont nous sommes aujourd'hui saisis. Même s'il n'est pas aussi ambitieux que le Pérou l'aurait souhaité, ce document constitue une bonne base, une base équilibrée, pour lancer les travaux de fond de cette instance après un peu plus de dix ans d'inactivité.

Monsieur le Président, je voudrais donc vous dire officiellement, et dire en même temps à la Conférence du désarmement par votre intermédiaire, que le Pérou appuie ce document.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant du Pérou pour sa contribution. Je donne maintenant la parole au distingué représentant d'Israël.

M. ITZCHAKI (Israël) (parle en anglais): Monsieur le Président, je voudrais juste rappeler que, le 25 mars, ma délégation avait demandé à rencontrer le Président de la Conférence du désarmement et que jusqu'ici, près de deux mois plus tard, elle n'a reçu aucune réponse. Je voulais juste que soit consigné le fait que cette délégation n'avait pas été consultée.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant d'Israël. Il y a probablement une différence de perception dans l'évaluation de la situation. En 2009, comme en 2008, les six Présidents ont partagé la tâche et la responsabilité relatives à la consultation des divers États membres. Cette année, les six Présidents sont convenus qu'un de leurs membres, l'Australie, serait chargé de consulter les pays suivants: Colombie, Kazakhstan, Équateur et Israël. Les autres membres ont eu le sentiment qu'ils avaient été consultés. Israël a le sentiment qu'il ne l'a pas été. Je voudrais rappeler au distingué représentant d'Israël que telle était l'approche suivie cette année. Si le Président avait décidé de donner suite à la demande de rencontre avec l'Ambassadeur d'Israël, il aurait dû aussi rencontrer, par souci d'équité, l'ensemble des 18 autres membres qui ont été consultés par d'autres membres de l'équipe des six Présidents, ce qui aurait été offensant pour les six Présidents de 2009, qui avaient décidé, comme je l'ai dit au début, qu'ils constituaient un groupe collégial. Ce sont six ambassadeurs; il n'y a ni chef ni subordonné. Nous sommes tous des ambassadeurs décidant de manière collégiale de nous

(Le Président)

partager le travail. Voilà comment se présente la situation. Je vois que nous avons des perceptions différentes, mais je remercie le distingué représentant d'Israël pour ses observations.

Je n'ai pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Je voudrais vous remercier tous pour vos contributions de ce matin. Comme je l'ai dit, nous poursuivrons nos consultations sur la base des groupes géographiques et nous reprendrons notre session mardi. Je pense que les réponses d'aujourd'hui ont été extrêmement utiles et j'espère que nous aurons des réponses supplémentaires mardi prochain. En attendant, nous continuerons à tenir des consultations informelles. Je vous remercie tous vivement de vos contributions d'aujourd'hui.

La séance est levée à 11 heures.
